

CHARTRE DU PARTICIPANT

Cette chartre est destinée à tous ceux qui, sans forcément participer aux instances de la structure organisatrice qu'est l'association «loi 1901» dénommée La Scyrendale, souhaitent, même occasionnellement, participer à nos actions.

Participer à une fête ou à un spectacle historique vivant comme le spectacle «La Légende des Princes Irlandais» est une aventure humaine exaltante qui demande un investissement personnel important. Le participant, figurant ou aide technique, élément de base vital de notre aventure, se doit de contribuer à sa réussite pour satisfaire le spectateur et lui offrir une prestation de qualité.

Cela implique, comme dans toute collectivité, des règles à respecter qui sont données pour servir une mise en scène qui prend en compte le respect de l'histoire, celui des acteurs et du public, pour assurer la sécurité de chacun.

Cette chartre précise les règles élémentaires et les engagements de chacun lors des spectacles ou des déplacements organisés par La Scyrendale. Chacun est donc tenu de la respecter, mais aussi de la faire respecter.

L'ENGAGEMENT PERSONNEL DU PARTICIPANT

L'inscription à une manifestation historique, quel que soit le poste occupé implique :

- une volonté de s'investir et de donner le meilleur de soi-même,
- le respect des règles de collectivité,
- un engagement à participer aux répétitions de façon régulière,
- un engagement à signaler ses éventuelles absences,
- une disponibilité lors de la manifestation elle-même,
- un respect des autres participants,
- le respect des règles de sécurité.

MISE EN SCENE

Les différents rôles sont distribués selon les compétences et les disponibilités de chacun. Quel que soit le rôle attribué, il a toute son importance dans l'ensemble de la manifestation.

Les consignes indiquées par la mise en scène doivent être respectées pour servir la qualité de la manifestation. Chacun doit disposer des moyens de progresser. Cela sera d'autant plus facile que seront respectées les consignes, écoutés les conseils.

SITE, COSTUMES & ACCESSOIRES

Le participant s'engage à respecter le site, le matériel, les costumes et les accessoires.

Les costumes, confectionnés par des bénévoles, comme vous, qui y consacrent beaucoup de temps et de talent, doivent bénéficier du plus grand soin. Chacun doit se sentir responsable de son costume. En cas de disparition d'un élément du costume, il convient d'en avertir votre chef de groupe qui se chargera d'informer la responsable « costumes ».

Le participant costumé s'engage à :

- gérer avec le plus grand soin le(s) costume(s) qui lui sont confié(s),
- ne rien modifier au costume ou à l'ensemble sans l'avis des couturières,
- prévenir les incidents éventuels,
- ne pas entreprendre de lavage, même partiel, sans l'avis et les conseils des couturières,
- ne pas fumer en costume (ni en coulisse d'ailleurs),

Les accessoires, confectionnés dans les mêmes conditions par d'autres bénévoles, sont eux aussi très sensibles aux différentes manipulations (transport, stockage, spectacles...). Nous vous demandons d'en prendre un soin particulier et de faire remonter les « casses » auprès de votre chef de groupe ainsi que les besoins que vous auriez.

ATTITUDE GENERALE

Dans le cadre d'une manifestation historique, les participants doivent impérativement se tenir hors de vue des spectateurs avant la manifestation elle-même (sauf disposition particulière) . En conséquence, personne ne doit déambuler sur un espace scénique en dehors des personnes habilitées (technique, sécurité, promotion, etc...)

Dans le cas d'un spectacle, en coulisse, les conversations doivent être contrôlées (niveau de bruit) pendant toutes la durée du spectacle.

Quelles que soit les conditions météorologiques, le participant se présente, au lieu habituel, à l'heure fixée. Dans tous les cas, une décision d'annulation ou de report est du ressort de l'équipe d'organisation et non de l'initiative du participant.

L'organisateur se dégage de toute responsabilité en ce qui concerne les disparitions éventuelles d'objets et de valeurs personnelles(bijoux, montres, argent, portables...).

L'usage et, bien entendu, la diffusion de drogues est formellement interdit. Dans le même ordre d'idées, l'abus d'alcool avant, pendant et après le spectacle est fortement déconseillé. Le participant se doit d'adopter une attitude digne, sans reproche.

CAS DES PARTICIPANTS MINEURS

La fiche d'inscription comporte des paragraphes réservés aux participants mineurs qu'il est indispensable de compléter. Dans le cas contraire, le participant mineur ne sera pas accepté pour participer aux spectacles ou déplacement de La Scyrendale.

REGLES DE SECURITE

Pour la sécurité de tous et pour vous protéger des fumigènes et feux d'artifices, des chemins ont été tracés, nettoyés et balisés dans les sous-bois ! Ne les quittez pas quand vous vous déplacez à travers ceux-ci.

De même, des animaux interviennent dans le spectacle. Déplacez vous doucement près d'eux ! Ne les effrayez pas et respectez leurs chemins de déambulation !

Sur la butte, derrière les gradins, sont installées des barrières de sécurité délimitant les zones protégées. Ne les déplacez pas !

L'ASSOCIATION

Tout à chacun des membres de l'association peut y prendre des responsabilités selon ses désirs et ses possibilités. Prenez contact avec un responsable qui vous indiquera les démarches à suivre.